



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Circonscription de Saint-François

Rue Louis Thélème 97118 Saint-François

<u>Téléphone</u>:05.90.88.50.92 <u>Télécopie</u>: 05.90.88.03.46 <u>Mèl</u>:<u>ce.ien9710931k@ac-guadeloupe.fr</u>

<u>IEN</u>: M. Carlos CRUZ Mission Académique EEAC

<u>Secrétariat</u> : Mme SARANT Thérèse

Annexes:

- Fiche école
- Fiche enseignant
- Trame de calendrier de réunions annuelles

Saint-François, le 30/08/2018

L'Inspecteur de l'Education nationale Circonscription de Saint-François

à

Mmes et Mrs. Les Directeurs Mmes et Mrs. Les enseignants

Objet : Lettre de rentrée 2018-2019

J'espère que vous avez pu profiter de vos vacances pour vous reposer, vous évader et vous ressourcer auprès de vos familles et vos proches. C'est donc avec plaisir que je vous retrouve pour cette nouvelle année scolaire que je vous souhaite enthousiasmante et enrichissante tant du point de vue professionnel que personnel.

En premier lieu, je souhaite la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre circonscription. Aux jeunes Professeurs des Ecoles Stagiaires qui découvrent le métier et à ceux qui débutent, je voudrais les assurer de tout notre soutien et de notre disponibilité.

Ensemble, et chacun selon notre niveau de responsabilité, nous poursuivrons le même objectif fixé par la représentation nationale : la réussite de tous les élèves !

1. PRESENTATION DE LA CIRCONSCRIPTION :

La circonscription de Saint-François appartient au Pôle Nord-Grande-Terre (Saint-François – Grande-Terre-Nord et Sainte-Anne Marie-Galante. Elle regroupe les écoles maternelles, élémentaires et primaires des communes de Saint-François, Le Moule et la Désirade. Ce qui représente 28 écoles qui scolarisent près de 4.100 élèves pour près de 300 personnels toutes spécialités confondues.

<u>Implantation</u>: Les bureaux de l'inspection sont situés à Saint-François: rue Louis Thélème dans la continuité de l'école Proto (ancien collège) en face du cimetière de Cayenne.

Le secrétariat est assuré par Madame Thérèse SARANT qui gère les remplacements, les rendez-vous, le planning de l'IEN, ainsi que tous les actes administratifs de la circonscription.

Horaires: 7h45-12h00 et 13h30 -17 h00 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi (matin uniquement)

Mercredi matin : de 7h45 à 12h00 (remise de fiche de paie, documents divers)

<u>Contact</u>: Tel: 05.90.88.50.92 Mél: <u>ien9710931k@ac-guadeloupe.fr</u> <u>Site de la Circonscription</u>: https://saint-francois.ien.ac-guadeloupe.fr

	Nombre d'écoles par commune			
Anse-Bertrand		Saint-François	Le Moule	La Désirade
Anse-pertrand	Elémentaire	5	6	1
	Maternelle	3	6	2
Port-Louis	Primaire	3	3 dont 1 privé	
Les Mangles				
Morne-À-l'Eau Le Moule	Moule			La Désirade





MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Circonscription de Saint-François

Rue Louis Thélème 97118 Saint-François

<u>Téléphone</u>:05.90.88.50.92 <u>Télécopie</u>:05.90.88.03.46 <u>Mèl</u>:ce.ien9710931k@ac-<u>guadeloupe.fr</u>

<u>IEN</u>: M. Carlos CRUZ Mission Académique EEAC

<u>Secrétariat</u> : Mme SARANT Thérèse

<u>Annexes</u>:

- Fiche école
- Fiche enseignant
- Trame de calendrier de réunions annuelles

2. COMPOSITION DE L'EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION :

- M. Carlos CRUZ : IEN chargé de la circonscription et de la mission académique Enseignements et Education Artistiques et Culturels.
- M. Thierry DELACAZE: Conseiller pédagogique (Généraliste)
- Mme Christelle DANCHET : Conseillère pédagogique EPS
- M. Parice LATCHMAN: CPP-Enseignement numérique de Pôle (sur les 3 circonscriptions)
- Mme Carole MORADEL : Maître Itinérant LVE de Pôle
- Mme Gervaise ROBIN : Maître Itinérant LVE de Pôle

3. FORMULAIRES ADMINISTRATIFS

Deux formulaires administratifs sont à renseigner et à remonter au secrétariat de l'IEN au plus vite (délai de rigueur le 11 septembre) : cf annexe

- Fiche école (adresse, horaires, répartition pédagogique, effectifs...)
- Fiche individuelle enseignant

4.REUNION DES DIRECTEURS(RICES)

Réunion avec l'IEN et l'équipe de Circonscription :

La première réunion des directeurs aura lieu **le mardi 11 septembre à 17h00** à l'école Aristide Girard (Le Moule). A cette occasion seront présentées l'organisation de la circonscription et détaillées les priorités nationales, académiques et locales de l'année. Le compte-rendu constituera la première note de service de l'année scolaire qu'il faudra analyser collectivement lors du conseil des maitres suivant.

Réunion de rentrée avec la collectivité :

- Saint-François : mardi 4 septembre à 17heures à la mairie
- Le Moule : mardi 18 septembre à 17 heures à la mairie

5. PRIORITES DE L'ANNEE 2018-2019

- Bâtir l'école de la confiance
- Renforcer les fondamentaux (lire-écrire-compter-respecter autrui)
- Développer la citoyenneté (laïcité, engagement, esprit civique)
- Ouvrir au monde, à l'art et à la culture

Pour l'ensemble de ces points reportez-vous au BO du 26 avril 2018 et à celui du 28 août 2018 « Ensemble pour l'École de la confiance » http://www.education.gouv.fr/cid133383/ensemble-pour-l-ecole-de-la-confiance-annee-scolaire-2018-2019.html

6. TRAVAUX DE RENTREE

Outre les derniers ajustements : effectifs, classe, commandes, préparation de l'accueil des élèves (pensez à **l'entrée en musique**), planning... je demande aux directrices et directeurs, de :

- Faire remonter à l'IEN <u>le mardi 4 septembre</u> le constat de rentrée (élèves présents le jour de la rentrée)
- Porter le Projet d'Ecole à la connaissance de tous les membres de l'équipe éducative (surtout les nouveaux collègues) et d'en discuter pour y apporter d'éventuelles observations (avenant).
- Pour les 5 écoles ayant fait l'objet du DPG l'année dernière faire remonter à l'IEN les axes de travail définis par l'équipe ainsi que les demandes d'accompagnement.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Circonscription de Saint-François

Rue Louis Thélème 97118 Saint-François

<u>Téléphone</u>:05.90.88.50.92 <u>Télécopie</u>: 05.90.88.03.46 <u>Mèl</u>:ce.ien9710931k@acguadeloupe.fr

<u>IEN</u> : M. Carlos CRUZ Mission Académique EEAC

<u>Secrétariat</u> : Mme SARANT Thérèse

Annexes :

- Fiche école
- Fiche enseignant
- Trame de calendrier de réunions annuelles



- Rappeler les modalités de prise en charge de la difficulté scolaire, en lien avec les enseignants spécialisés du RASED
- Définir le tableau des services de cour- récréations accueils du matin et de l'après midi (surveillance des élèves pendant le temps scolaire)
- Etablir un calendrier prévisionnel des réunions (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle) cf annexes
- Prévoir une réunion avec les responsables du périscolaire pour s'accorder sur les règles de fonctionnement (règlement partagé), les attentes des uns et des autres, la surveillance des élèves/enfants, la sécurité (ex intrusion de personne étrangère à l'école). Mais également et ce malgré le retour à la semaine de 4 jours, il serait nécessaire d'engager une réflexion sur <u>la continuité du temps de l'enfant</u> temps scolaire et hors temps scolaire. Rappelons que 90% des élèves restent à l'école durant la pause méridienne!

7.RAPPELS ET RECOMMANDATIONS

- La sieste en maternelle: elle n'est ni obligatoire ni systématique! Elle n'est proposée qu'aux enfants de TPS et PS dans la continuité du repas. Pour les MS et GS, un temps calme avec un retour progressif à l'activité est proposé. La surveillance des enfants est assurée par l'ATSEM seule à condition d'être à portée de voix de l'enseignante (qui assure une activité avec les autres élèves de sa classe ou de l'école).
- Entrée échelonnée et restauration scolaire: l'entrée des élèves peut être échelonnée en maternelle, sur une journée. En aucun cas il ne peut empêcher la prise du repas au restaurant scolaire le premier jour car il est proposé aux familles et donc facturé.
- Horaires et surveillance des élèves: Les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignants durant tout le temps scolaire défini par les horaires inscrits au règlement intérieur. A savoir 8h00-11h30 et 13h30-16h00 pour toutes les écoles de la circonscription. Un accueil est proposé aux élèves 10 minutes avant les cours du matin et de l'après-midi. Ils sont alors placés sous la responsabilité des enseignants. Par conséquent, les élèves ne peuvent être pris en charge avant 11h30 par le personnel communal pour la restauration ni avant 16h00 pour le périscolaire.

<u>Concernant les récréations</u>: leur organisation et leur contrôle sont de la responsabilité du directeur qui doit veiller à ce qu'aucun élève ne demeure sans surveillance (pas d'enfants seuls en classe, ni dans les couloirs). Les horaires de récréation seront respectés et la surveillance des élèves effective (active).

A tous, je vous remercie pour votre compréhension et votre professionnalisme pour que cette rentrée « délicate » se passe en douceur.

En vous réitérant mes vœux de bonne année scolaire, recevez Madame, Monsieur mes cordiales salutations et l'assurance de mon soutien dans l'exercice de vos fonctions.

Carlos CRUZ Inspecteur de l'Education Nationale Circonscription de Saint-François

